

Programme prévisionnel des investissements 2022 - 2028 – Actualisation n° 1

Séance plénière des 15 et 16 décembre 2025

Le CESER salue le maintien des budgets dédiés à la mise en œuvre du PPI, garantissant ainsi la continuité des opérations dans les lycées. Il estime par ailleurs que la réallocation de 72 M€ vers les opérations courantes peut contribuer à répondre à des besoins spécifiques au sein des établissements. Le CESER appelle donc à poursuivre une gestion budgétaire proactive et agile, capable d'anticiper et d'absorber les fluctuations économiques, tout en maintenant la souplesse du PPI.

Le CESER reconnaît que la baisse démographique prévue dans les dix prochaines années peut susciter des hésitations quant aux investissements dans les lycées. Toutefois, il estime que la diminution annoncée de 68 500 élèves dans le second degré en Nouvelle-Aquitaine ne doit pas conduire à réduire ces investissements. Au contraire, cette évolution offre l'occasion d'engager une démarche qualitative et prospective visant à transformer les lycées en établissements polyvalents, ouverts et intégrés à leur territoire.

Le CESER recommande de renforcer une communication proactive, pédagogique et concrète sur les investissements régionaux dans les lycées, en allant au-delà du simple affichage. Cette démarche pourrait associer plus étroitement les parents d'élèves, les personnels et leurs représentants, les conseils de la vie lycéenne et les membres des conseils d'administration, avant, pendant et après les travaux, notamment par des réunions d'information, des visites de chantiers et des invitations aux inaugurations ou aux visites une fois les opérations achevées.

Le CESER réaffirme sa recommandation de distinguer explicitement, au sein du budget des établissements, la part consacrée à l'énergie dans le budget global. Une telle séparation en plus d'une responsabilisation directe des établissements, renforcerait la transparence et permettrait d'analyser plus finement la faisabilité d'une mutualisation régionale des coûts énergétiques, en tenant compte de la diversité des sources et des niveaux de consommation. Il convient d'intégrer systématiquement la question du confort d'été, en anticipant les travaux d'isolation nécessaires, et en garantissant la disponibilité, la maintenance et le bon fonctionnement des équipements thermiques de base (volets, stores, rideaux).

Le maintien des budgets dédiés au PPI assure la continuité des opérations dans les lycées, ce qui est essentiel dans un contexte budgétaire incertain. La réallocation de 72 M€ vers les opérations courantes est perçue comme une réponse pragmatique aux besoins spécifiques et urgents des établissements, permettant plus de souplesse et de réactivité face aux imprévus. Les débats ont souligné l'importance d'une gestion budgétaire proactive et agile, capable d'anticiper les fluctuations économiques et d'ajuster les priorités sans remettre en cause la trajectoire globale du PPI, tout en garantissant la transparence et l'efficacité de l'action régionale.

La baisse démographique attendue dans les dix prochaines années pourrait inciter à freiner les investissements dans les lycées, mais le CESER estime qu'une telle diminution – annoncée à 68 500 élèves dans le second degré (collèges et lycées) en Nouvelle-Aquitaine (INSEE, prévisions 2nd degrés 2024-2034) – ne doit pas justifier une réduction des moyens. Par ailleurs, **le CESER relativise l'argument démographique**. Il rappelle que des suppressions de postes d'enseignants et d'enseignantes ont déjà été décidées par le passé, y compris dans des périodes marquées par une hausse des effectifs. Dès lors, plutôt que de fonder les choix d'investissement uniquement sur les projections démographiques, le CESER considère qu'une éventuelle baisse du nombre d'élèves par classe peut aussi constituer une opportunité : celle de réduire les effectifs par classe et d'améliorer, à terme, les conditions d'enseignement et la qualité de vie au travail pour l'ensemble des acteurs. Repenser les lycées de demain pourrait être l'occasion de positionner les établissements scolaires en véritables pôles de services et de cohésion sociale, ouverts à la formation, à l'accueil d'événements culturels ou associatifs, et à l'innovation pédagogique. Cette approche permettrait d'optimiser l'utilisation du patrimoine public, de renforcer l'ancrage territorial des lycées et de mieux répondre aux enjeux d'équité, de dynamisme local et d'adaptation aux besoins futurs.

Le CESER constate que la communication actuelle sur les investissements régionaux dans les lycées reste insuffisante, ce qui alimente un déficit de compréhension et de reconnaissance de l'action publique, tant chez les parents d'élèves que chez les usagers. Ce manque de visibilité et d'implication favorise la défiance et l'éloignement des citoyens vis-à-vis des politiques régionales, alors même que des efforts financiers importants sont consentis pour moderniser et sécuriser les établissements.

Pour y remédier, le CESER recommande de mettre en place une communication proactive, pédagogique et concrète, en plus de l'affichage institutionnel. Il s'agit d'associer étroitement les parents d'élèves, les représentants et représentantes des usagers et des personnels, les conseils de la vie lycéenne et les membres des conseils d'administration à toutes les étapes des projets, par le biais de réunions d'information, de visites de chantiers et d'invitations aux inaugurations ou aux visites après travaux. Cette démarche vise à renforcer la transparence, à valoriser l'action régionale et à maintenir la confiance des usagers dans la gestion des lycées.

La DGF varie selon les réserves, ce qui crée des écarts, alors même que la consommation énergétique devient un enjeu stratégique. **Le CESER réitère à cet effet d'isoler clairement la part énergie dans le budget des établissements** : une ligne budgétaire dédiée renforcerait transparence et responsabilisation, tout en permettant d'évaluer objectivement une éventuelle mutualisation régionale des coûts selon les sources d'énergie et les profils de consommation. Cette distinction offrirait aussi une lecture fine des leviers d'action pour cibler les investissements d'efficacité énergétique.

Le confort d'été apparaît également comme un sujet critique, avec des températures extrêmes dans les lycées et une réglementation qui reste à adapter à la réalité climatique. Intégrer systématiquement cette dimension dans les rénovations et constructions permet d'anticiper l'adaptation thermique des bâtiments. Avant d'envisager la généralisation, dans les lycées, d'aménagements plus élaborés visant à limiter l'impact des fortes chaleurs (murs végétalisés ou protections solaires par exemple), il est indispensable d'assurer la maintenance des équipements de base (volets, stores, rideaux) pour garantir un niveau minimal de confort et limiter les effets des fortes chaleurs tout en responsabilisant les établissements. Cette approche améliore directement les conditions d'apprentissage et la santé des usagers, tout en s'inscrivant dans les objectifs de performance énergétique.



Proposition de la commission 1 « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteure : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Programme prévisionnel des investissements 2022-2028
Actualisation n° 1 »

152 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine